



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 30 janvier 2012

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Agriculture Durable
et Soutien aux Territoires

Référence : SG/CM

Affaire suivie par : Stéphane GRUPP
stephane.grupp@charente-maritime.gouv.fr

Tél : 05 16 49 63 56 – Fax : 05 16 49 64 00

La Préfète de la Charente-Maritime,
Présidente de la Commission Départementale de
Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

A
Monsieur le Maire
16 rue de la mairie
17800 ECHEBRUNE

Objet : avis de la CDCEA relatif au projet de carte communale

Monsieur le Maire,

La CDCEA s'est réunie le 18 janvier 2012 pour examiner votre projet de carte communale en cours d'élaboration, conformément à l'article L124-2 du Code de l'urbanisme. Le quorum était atteint en début de séance.

A l'issue de la présentation par vos soins de votre projet, et des données complémentaires apportées par les services de la DDTM, les échanges entre participants ont permis de faire ressortir les éléments suivants :

- une volonté affirmée de protéger et pérenniser la viticulture (36% surface communale) et l'activité agricole dans sa globalité (les nouvelles surfaces agricoles ouvertes à l'urbanisation, soit 2.4 ha, sont actuellement déclarées en gel fixe) ;
- un recentrage de l'urbanisation sur le bourg et les 3 hameaux en mobilisant au maximum les dents creuses et le foncier en continuité du bâti existant, en limitant autant que possible le mitage de l'espace agricole, et enfin en maintenant les possibilités de développement des exploitations autour de leur bâti existant ;
- un objectif communal en surfaces constructibles raisonnable au regard des besoins estimés et de la taille des parcelles limitée à 1000m² (2x moins importante que lors de la précédente décennie, coefficient de rétention retenu de 1.5 raisonnable).

La commission note aussi la réalisation d'un diagnostic agricole de qualité recensant les exploitations et leur pérennité, qui traduit la réelle volonté de votre commune de préserver les espaces agricoles.

Après délibération, la commission a émis un **avis favorable** à l'unanimité à votre projet. Je vous rappelle que cet avis devra figurer parmi les pièces du dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,

P/ Pour la Préfète et par délégation,
le DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
des TERRITOIRES et de la MER,

Le Directeur adjoint,

Christian LE COZ